

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

**Délibération**  
n° 2012.12.300

**Tarifs 2013 : vente de  
compost et de broyat  
issus de la plate-  
forme de compostage  
de Frégeneuil**

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

**Secrétaire de séance** : Patrick BOUTON

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.12.300**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**TARIFS 2013 : VENTE DE COMPOST ET DE BROyat ISSUS DE LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE FREGENEUIL**

Le compostage de déchets végétaux réalisé sur la plate forme de Frégeneuil permet la vente régulière d'un compost de qualité.

Ces ventes aux particuliers permettent de promouvoir l'utilisation de cet engrais issu du compostage des déchets verts.

Pour l'année 2013, la commission environnement a proposé de reconduire les tarifs fixés en 2012 pour la vente de compost et de ne pas reconduire :

- les tarifs en vente normale c'est à dire toute l'année,
- le tarif de vente de compost en sacs.

Elle a par ailleurs demandé que le fonctionnement de cette plate-forme soit simplifié. Elle a enfin souhaité maintenir les ventes de paillis pour les usagers en vente exceptionnelle, dans le cadre de la politique de prévention.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 novembre 2012,

**Je vous propose donc :**

**DE RECONDUIRE** pour l'année 2013 les tarifs suivants :

**Vente exceptionnelle : COMPOST maille 0-20 mm : compost en vrac pris sur la plate-forme de compostage – quantité comprise entre 250 litres et 2 m<sup>3</sup> – chargement assuré par les services du GrandAngoulême (nombre de ventes et moments restant à déterminer)**

<b>Tarifs 2013</b>	
250 litres	3 €TTC
500 litres	6 €TTC
750 litres	9 €TTC
1 000 litres	12 €TTC
1 500 litres	18 €TTC
2 000 litres	24 €TTC

**Vente exceptionnelle : BROyat** : broyat en vrac pris sur la plate-forme de compostage - quantité comprise entre 250 litres et 2 m<sup>3</sup> - chargement assuré par les services du GrandAngoulême (une vente en automne)

<b>Tarifs 2013</b>	
250 litres	3 €TTC
500 litres	6 €TTC
750 litres	9 €TTC
1 000 litres	12 €TTC
1 500 litres	18 €TTC
2 000 litres	24 €TTC

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 décembre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 décembre 2012</b>